



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Séance ordinaire du 26 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents :** Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick, Mme VAN ASSCHE Anabelle

**Pouvoirs :** M. GAULE Sylvain donne pouvoir à M. CORRE Daniel, M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia

**Secrétaire de séance :** M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

N° 2026/04

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 ;

**VU** la Loi de Finances pour 2011 n°2010-1657 du 29 décembre 2010, notamment son article 179 ;

**VU** la Loi de Finances n° 2025-127 du 14 février 2025 pour 2025 ;

**VU** le courrier du Préfet de l'Essonne, en date du 12 décembre 2025, portant appel à projets 2026 pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le Fonds vert ;

**VU** le plan de financement ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser des travaux de rénovation notamment des travaux de peinture et de revêtement de sol dans la cage d'escalier et dans l'entrée, pour un montant de 12 422 € HT, soit 14 906,40 € TTC.

**CONSIDÉRANT** que les travaux de rénovation des bâtiments publics communaux répondent aux opérations éligibles au titre de la DETR 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que la commune peut bénéficier d'une subvention maximum de 6 211 € représentant 50 % du montant HT de l'opération ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, pour un montant de 6 211 €, correspondant à 50 % du montant HT de l'opération, pour la réalisation de travaux de peinture et de revêtement de sol dans les locaux de la Mairie.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 27 janvier 2025





## COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE

### DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) PROGRAMME 2026

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### **OPERATION : TRAVAUX DE PEINTURE ET DE REVÊTEMENT DE SOL DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE**

	Montant H.T.	T.V.A. (20%)	Montant T.T.C.
Travaux de peinture et de revêtement de sol dans la cage d'escalier et dans l'entrée de la Mairie	12 422 €	2 484,40 €	14 906,40 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>12 422 €</b>	<b>2 484,40 €</b>	<b>14 906,40 €</b>

<b>Montant DETR (50 % du coût H.T. de l'opération)</b>	<b>6 211 €</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>6 211 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 422 €</b>
--------------	-----------------

  
 Le Maire,  
**Valérie MICK RIVES**